

**SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE DE LA REGION **FLANDRE DUNKERQUE****

COMITE SYNDICAL DU 15 MAI 2003

Etaient présents :

Michel DELEBARRE - Président

Daniel VANHOVE - Roland FOURMENTEL - Jean-Pierre CATRY - André FIGOUREUX - René KERCKHOVE - Jean-Pierre VARLET - Michel DECOOL - Vice-Présidents

Damien CAREME - Roméo RAGAZZO - Marcel LEFEVRE - Michel FIGOUREUX - Bruno BRONGNIART - Jean-Pierre VERCRUYSSSE - René PATOOR - Régis LAPORTE - Guy de CHAMBURE - Jean-Pierre BAUDENS - Jean-Luc GOETBLOET - Délégués titulaires

Alain VANWAEFELGHEM - Joël CARBON - Gracienne DERYCKERE DAMMAN - Patrick EECKHOUDT - Claude NICOLET - Pierre BARBIER - Jean-Luc FACHE - Délégués suppléants

Etaient absents et excusés :

Annick JANSSENS - Christian HUTIN - Bertrand RINGOT - Vice-Présidents
André DELATTRE - Claude MARTEEL - Henri LOORIUS - Roger GOUVART - Vincent LEIGNEL - Yves LEPRETRE - Bertrand MELLIN - Alexandre DISTANTI - Marie-Josèphe DUBREUCQ - René DECODTS - Jean-Marie HARLAY - Délégués titulaires



Monsieur DELEBARRE ouvre la séance.

Approbation du procès verbal du comité syndical du 11 avril 2003

Le compte rendu est approuvé.

Poursuite de l'examen des diagnostics thématiques

Monsieur DELEBARRE propose de passer à l'examen de ces diagnostics.

Monsieur NAVE indique qu'il est en train de finaliser les documents thématiques détaillés qui seront envoyés au fur et à mesure aux membres du comité syndical. Il devrait y avoir 23 documents de ce type.

Présentation du diagnostic sur les milieux naturels (cf. document transmis pour la séance de travail)

Présentation par Francis NAVE.

Monsieur André FIGOUREUX estime, que lorsque l'ensemble des habitations seront raccordées à un réseau collectif d'assainissement, il y aura un net progrès sur la qualité de ces eaux.

Monsieur VERCRUYSSSE déplore que les canaux appartenant à Voies Navigables de France (VNF), qui ne sont plus ouverts à la navigation, ne soient plus entretenus. Il s'agit du cas notamment de la Haute Colme qui est dans un état lamentable. Il souhaite que cette situation soit mise en exergue afin de faire prendre conscience à VNF de cette difficulté.

Monsieur VANHOVE confirme les propos de Monsieur VERCRUYSSSE et souligne que, même lorsqu'il reste de la navigation, comme c'est le cas sur le canal de Furnes, ce n'est pas pour autant que cette voie d'eau est correctement entretenue par les VNF. Il poursuit en attirant l'attention de ses collègues sur la qualité des eaux de mer. Une directive européenne prévoit que cette qualité ne devra plus être appréciée seulement à partir des contrôles bactériologiques, mais également en contrôlant la présence de métaux. Il estime que cela risque de faire reculer le classement des plages du Nord et souligne qu'un effort devra être accompli en la matière. Sur la question des corridors biologiques, Monsieur VANHOVE souhaite qu'elle puisse être traitée dans le cadre de la charte paysagère actuellement en cours d'élaboration. Il insiste sur l'aspect pédagogie à l'environnement. Le Centre d'Education à l'Environnement de Zuydcoote est le seul centre permanent du département du Nord labellisé. Il pense qu'il y a une place en Flandre Intérieure pour un autre CPIE.

Monsieur LEFEVRE confirme l'intérêt du document de l'AGUR qui prend notamment en compte l'ouverture vers la mer et il s'associe aux propos sur la qualité des eaux de baignade.

Monsieur PATOOR indique qu'il existe un centre d'éducation à Wormhout.

Monsieur VANHOVE indique néanmoins qu'il n'est pas labellisé CPIE.

Monsieur DELEBARRE souligne que les collectivités locales doivent être informées de ce qui concerne les affaires de la mer, car l'actualité récente montre qu'elles sont de toutes façons impliquées dès lors qu'il y a un incident. Il relève également qu'au cours des vingt dernières années, il y a eu un effort de verdissement et de boisement important notamment en périphérie de l'agglomération, mais qu'il faut sans doute aller plus loin dans le proche bâti y compris près des sites industriels.

Il évoque la question des waterings qui sont gérés par une institution interdépartementale. Les orientations devront pour lui comprendre les

perspectives concernant ce système d'évacuation des eaux. Par ailleurs, et suite à une information donnée par Monsieur NAVE sur l'effet thérapeutique des ifs et de la lavande, Monsieur DELEBARRE souligne qu'il y a nécessairement une phase de traitement à opérer entre la plantation de ces espèces et leur utilisation pharmaceutique. Or, l'usage des plantes médicinales est soumis en France, contrairement à la Belgique, à une réglementation très restrictive.

Sur le plan architectural, Monsieur DELEBARRE indique que la Bretagne a un règlement de construction qui donne un certain nombre de règles et de préconisations techniques qui permet aujourd'hui, dans les constructions récentes, d'aboutir à une certaine unité architecturale. Il souhaiterait qu'au niveau du SCOT l'on puisse s'interroger sur une pratique identique de manière que les futures constructions prennent en compte les caractéristiques du bâti flamand.

Monsieur VANHOVE relève qu'il s'agit d'un élément de débat. En effet, il y a déjà une multitude de contraintes qui s'appliquent dans les plans d'occupation des sols devenus plans locaux d'urbanisme actuels. Une orientation de ce type aurait comme conséquence de restreindre la liberté en matière de construction.

Monsieur LAPORTE souligne qu'à Herzelee, le règlement oblige déjà à construire en briques et en tuiles.

Monsieur CATRY estime qu'il faut veiller à laisser une possibilité de conception architecturale.

Monsieur DELEBARRE souligne que ces propos étaient destinés à intégrer des référentiels et à recommander des prescriptions, et non pas à imposer des constructions à l'identique.

Présentation du diagnostic sur la pollution atmosphérique (cf. document transmis pour la séance de travail)

Présentation par Francis NAVE.

Monsieur RAGAZZO se déclare d'accord avec l'exposé qui vient d'être présenté. Il souhaite cependant apporter des précisions. On ne peut pas tout mesurer. Dans l'atmosphère il y a des centaines de polluants. Opal'Air mesure au titre de sa mission d'Etat, un certain nombre de polluants qui sont également mesurés sur l'ensemble du territoire national, mais il mesure également des polluants spécifiques au territoire. Aller au-delà nécessiterait des moyens complémentaires. Pour que le réseau soit plus efficace, il faut qu'il devienne un réseau régional et cette question se trouve aujourd'hui en panne. Par ailleurs, il s'avère difficile techniquement d'analyser l'effet de la synergie de polluants entre eux. Cette connaissance n'en est qu'au début au plan national. Il ne faut donc pas dramatiser la

situation. La pollution a décliné grâce aux efforts importants menés par les industriels notamment.

Monsieur RAGAZZO souligne qu'il y a d'autres facteurs de pollution plus préoccupants. C'est le cas notamment de l'air intérieur qui tend à devenir une problématique nationale. A cet égard, le Plan de Protection de l'Atmosphère peut apparaître insuffisamment ambitieux, notamment en termes d'objectif. Enfin, il note que la préoccupation des habitants est de plus en plus forte en matière de santé, mais il faut dans ce domaine du lien entre la pollution et la santé s'entourer de données objectives.

Monsieur DELEBARRE rappelle que l'objectif du territoire est bien de réussir un développement industriel et énergétique mais dans une perspective de développement durable, c'est à dire, intégrant des préoccupations environnementales et sociales. Pour lui, le premier cancer est le chômage : il faut donc aussi traiter ce cancer là.

Il lui semble que le diagnostic ne met pas en valeur un aspect important de la question qui est la dimension créatrice d'emplois de la lutte contre la pollution et il souhaite que l'on puisse se donner localement des savoir-faire en la matière. Il s'étonne, par ailleurs, que le diagnostic ne concerne que le territoire de la CUD comme s'il n'y avait aucun problème de pollution sur la partie hors CUD. La question sous-jacente est de savoir s'il faut étendre les mesures de la qualité de l'air à la Flandre Intérieure et si on le fait, qui paie.

Monsieur CAREME relève que le diagnostic parle de sensibilisation des salariés au phénomène de pollution alors que ceux-ci ne font souvent qu'exécuter les ordres. Enfin, il estime qu'il conviendrait d'en savoir davantage sur le rapport entre développement industriel et péri-urbanisation.

Présentation du diagnostic sur la mobilité des personnes (cf. document transmis pour la séance de travail)

Présentation par Monsieur JONCQUEL.

Monsieur CATRY se demande si, à ce stade de diagnostic, il faut déjà invoquer des solutions orientées. En effet, pour 4/5 du territoire du SCOT la voiture est là et l'on ne voit pas comment l'on pourrait s'en passer à l'échéance de 20 ans. L'inter modalité suppose selon lui de vastes parkings, des transports collectifs sûrs, confortables et fréquents.

Monsieur FOURMENTEL se trouve mal à l'aise à la suite de cette présentation : il se demande si le thème est celui de la mobilité ou celui de l'automobile. La mobilité est pour lui une vraie question. Les humains ont besoin de se déplacer. Pourquoi se déplacent-ils ? Ils se déplacent pour effectuer des courses, pour déposer les enfants dans différents lieux,

cela suppose des volumes de transport, d'où la nécessité d'un véhicule qui contienne un certain espace. La réflexion, selon lui, ne prend pas en compte ces préoccupations.

Pour Monsieur CATRY, le diagnostic présenté sous-entend qu'il faut densifier les villes et aller à pied. Or, ce n'est pas la façon dont cela est vu du côté du territoire rural.

Monsieur VANHOVE souligne que sur cette question, il y a bien deux territoires différents, un territoire où la place de la voiture pose problème, à certaines heures, et où il peut aussi y avoir un projet politique qui dit qu'il ne faut pas laisser une place exagérée à la voiture. Cela concerne essentiellement la Communauté Urbaine de Dunkerque. Il y a, par ailleurs, le secteur rural où la voiture peut être considérée comme un mode de déplacement normal. Cependant, les habitants du secteur rural seront confrontés au problème de l'engorgement de la ville dès lors qu'ils y viendront.

Monsieur VANHOVE évoque la question de la sécurité des axes autoroutiers notamment sur l'autoroute A16. La question du devenir de la RD600 se pose également, puisque, si le trafic conteneurs du port se développe, il y aura augmentation du nombre de camions et donc de plus en plus d'entre eux risquent d'emprunter la RD600 pour rejoindre Saint Omer.

Monsieur VERCRUYSSSE souligne que le trafic sur la RN225 a « explosé » depuis l'ouverture de l'A16, cela entraîne des nuisances notamment en termes de bruits.

Monsieur NOUVEAU, Président de l'AGUR estime que dans les agglomérations, il faut distinguer les problèmes posés sur ce point qui concernent les grosses villes et les villes moyennes. Les questions d'engorgement se posent de manière aiguë dans les grandes villes et le transfert vers les transports collectifs, notamment en site propre, se fait plus aisément. L'agglomération de Dunkerque commence à rencontrer des difficultés. Il faut donc réfléchir à la façon d'améliorer les transports en commun et la qualité de la vie en général.

Monsieur CAREME indique qu'une partie des difficultés de circulation est due à la concentration excessive en centre d'agglomération des services publics. Une meilleure répartition des services publics dans les différents points de l'agglomération permettrait de diminuer ces engorgements.

Madame DERYCKERE DAMMAN souligne qu'il convient de ne pas oublier les problèmes de déplacements des personnes à mobilité réduite. Elle indique encore qu'il convient d'insister sur l'éducation à la citoyenneté et la sécurité des personnes.

Sur ce dernier point, Monsieur RAGAZZO estime qu'il y a aussi des problèmes de comportement notamment par rapport à l'attitude des parents d'élèves aux abords des établissements scolaires.

Monsieur LEFEVRE invite ses collègues à réfléchir en termes politiques car l'usage de la voiture ne permet pas d'aller à la rencontre des personnes et renforce l'individualisme. La société se divise. Il n'y a plus de commerces de proximité. Les couches sociales différentes ne se rencontrent plus, ce qui produit un accroissement des ségrégations.

Par ailleurs, Monsieur LEFEVRE découvre dans le document PDU qu'il est envisagé de passer l'A16 à deux fois trois voies dans le secteur urbain, alors que les personnes habitant à proximité de l'autoroute connaissent déjà des nuisances. Il suggère plutôt d'intensifier le développement des transports collectifs et notamment du train et souhaite que l'on puisse réfléchir à une modification des comportements des concitoyens.

Monsieur VANHOVE propose de présenter les diagnostics thématiques restants lors de la prochaine séance du 6 juin 2003. Il clôt la séance.

